

# CHSCT SR15 de l'ESID

**COMPTE-RENDU**

**7 AVRIL 2021**

Présidée par M. Philippe, Directeur Adjoint, la séance, programmée à 9h00 en visio commence en réalité à 9h30, pour des soucis de connexion. 2 personnes dont le secrétaire du CHSCT n'arriveront finalement pas à se connecter. Le président ouvre tout de même la séance. Les élus **CGT** ui rappellent qu'il serait bon de vérifier que le quorum est atteint. La séance est ouverte.



## Point COVID

Nombre de cas : 1 à DIVILO – 0 cas contacts. Suite à la demande des mandats de donner les créneaux préférentiels pour aller manger dans les restaurants, ceux-ci signalent que c'est très aléatoire. Il n'y a pas de règle, néanmoins les horaires de 12H30 à 13H seraient les créneaux les moins fréquentés. Le centre de vaccination des armées est ouvert pour l'instant aux personnels vulnérables. La date limite d'inscription a été donnée au 15/04, mais la Médecin Chef indique qu'il y a eu un quiproquo sur les messages Némé concernant les dates : les inscriptions étaient à faire au 06/04 au plus

tard !!

Les personnes qui n'ont pas pu appeler doivent contacter la médecine du travail pour profiter de créneaux disponibles. Elles doivent appeler également le PMRE.

Suite à la Note du cabinet du MINARM du 02/04, et à la demande de la **CGT** de provoquer la tenue de CHSCT exceptionnelles, le Directeur de l'ESID a décidé d'en organiser un le jeudi 08/04 à 15H30, après le point de situation fait le matin à la PREMAR.



## QUESTIONS ANCIENNES

### 2015/32 - Evaluation des risques personnels d'astreinte.

Des ceintures DATI ont été approvisionnées. Une réunion de présentation a été faite. Il a été constaté un décalage entre la mise en œuvre envisagée et le besoin du terrain.

Lorient : Une réunion est planifiée pour présentation aux équipes. Les personnels voudraient une ceinture supplémentaire.

Lanvéoc : Présentation aux équipes faite le 18/03. La ceinture est sur site, reste à réunir les personnels pour vérifier la bonne application des mesures.

Loperhet souhaite également être équipé d'une ceinture.



## 2015/33 – Ouverture automatique des portes de Mesdoun

La demande classée en P1 au PMEC 2021 du GSBDD (plan de maintien en conditions). Difficile de faire avancer davantage le dossier selon le président. Les crédits sont alloués au COMBDD qui priorise le besoin sur la BDD. Les choix seront faits début mai.

Le réseau handicap n'intervient plus au cas par cas. Les crédits ont été reversés à DCSID.

**Commentaire de la CGT : Cette demande traîne depuis maintenant 6 ans ! C'est lamentable et inacceptable.**

**On peut se demander si la durée aurait été la même suivant les personnes concernées par ce besoin. La CGT exige que ces travaux soient une priorité pour la direction.**



## 2019/09 – Règlement intérieur

Le RI est finalisé par la direction. Après relecture avec le directeur, le document sera mis en ligne sur un espace partagé avec les membres de la commission. L'ensemble des fiches sera communiqué en même temps. La suite devrait être donnée lors d'une réunion de synthèse.

**La CGT fait remarquer qu'un tel sujet mérite d'être discuté lors de vraies réunions de travail.**



## 1/1T21 – Point de situation sur le suivi des visites médicales d'aptitude

Dossier suivi par le GSBDD. Plus de 250 agents sont en retard de visite.

Tout le monde a été mis à 2 ans de périodicité. 4 agents au moins ont dépassé la périodicité.

La situation COVID et l'absence ponctuelle de médecin de prévention expliquent la situation. Seulement 2 réservistes au CMA 35 assurent les visites.

La question du plan d'action de la direction est proposée. Celle-ci n'a pas la main, c'est le GSBDD qui décide. Un courrier doit être adressé à ce sujet par l'ESID vers le CMA.



## 2018/06 – Situation au sein du Sce Référentiel/BGTP

Au sujet de la problématique RPS, un coaching organisationnel a été mené. Une restitution a été faite aux agents.

**CGT :** Suite au départ en retraite du chef de service, il n'y a plus de chef de groupe. Il n'y a aucune note écrite sur la transition et la responsabilité du groupe de travail.

Le président : « ce n'est pas parce que il n'y a pas de papier qu'il n'y a pas de travail. ». Une note de service doit être produite pour officialiser la situation de transition.



## 09/2T20 – Heures écrêtées pendant le 1er confinement

Le président a mené une analyse comparative avec les autres ESID. Ceux qui ont un même système de badgeage ont juste donné 5h de crédit supplémentaire. Brest décide donc de ne pas donner de compensations supplémentaires

**La CGT estime injuste cette décision et rappelle que les personnels s'en souviendront lorsque on leur demandera un effort supplémentaire.**



## Demandes d'attestation d'exposition à l'amiante (ASCAA)

**La CGT demande où en sont les demandes qui sont bloquées depuis des mois.** Le président répond que ce sont des dossiers compliqués et très longs : "on y passe des heures" (SIC). C'est du cas par cas en fonction des statuts. La direction doit recouper avec l'ESID de Rennes pour interprétation de la réglementation. A Toulon, le directeur refuse de signer quoique ce soit. Il n'y a pas de discrimination d'après le président, qui invite les personnes concernées à venir le voir.



## Présentation du PCR M. Gouband

PCR : Personne Chargée de la Radioprotection au sein de l'ESID.

Sa mission est d'être conseil de la direction sur les risques radiologiques – Etablissement des plans d'action. Conseil sur appareils ionisants. Il participe à l'évaluation des risques et estime le besoin en catégorisation des personnels. Des études de postes ont été faites et transmises à la médecine du travail sur des métiers particuliers ;

- Indication sur le besoin en catégorisation (A ou B). Celle-ci est délivrée par la médecine.
- Cela permet de suivre les personnels et les doses prises.

• Ces Habilitations sont délivrées par l'employeur, sous réserve des prescriptions de la médecine.

Deux catégories, A et B :

A : Très dosante 20 mSv/An,

B : Autre 6 mSV/an,

SPRA (Service Protection Radiologique) : Délivre les dosimètres nominatifs.

Pas de contamination en fonctionnement normal > pas de catégorisation.

Les personnels exposés sont amenés à se renforcer en effectifs.

Formations pour catégoriser les personnels.



## Bilan des actions de prévention

- DIVILO : Le poste de préventeur est vacant jusqu'au 01/06,
- Plan d'action RPS : Une réunion s'est tenue le 23/03. Des actions sont en cours,
- Suivi CMR : Un recensement des matériaux est fait par un apprenti du BPMRE,
- Incendie : L'évaluation est en cours,
- Formulaire FEN : Les modifications du formulaire nous sont présentées.



## Bilan des accidents

4 accidents du travail et un accident de trajet ont eu lieu depuis la dernière réunion.



## Déménagement de la régie Ouest et régie Nord

Les antennes des régies Ouest et Nord sont « réorganisées » et rapatriées sur Mesdoun. Cela concerne 19 personnes. Une visite sur place à la régie du bâtiment de Mesdoun a été faite pour présentation aux mandatés le 18/03. Des actions sont déjà en cours, comme le rapatriement des stocks de rechanges eau et électricité. Le déménagement définitif doit avoir lieu avant l'été.

Le prérequis reste les vestiaires : Chaque personnel arrivant doit disposer d'un double caisson à Mesdoun. Actuellement, des caissons sont occupés par des personnels de l'ESID pour le sport. Il doit y avoir une redistribution de ces caissons. C'est l'USID qui gardera la main sur les vestiaires ; priorité aux personnels de la régie. Les caissons restants seront remis au bénéfice du personnel du bâtiment de l'ESID.

La **CGT** signale que les équipes réorganisées deviennent conséquentes. Attention aux surcharges des chefs d'équipes. Pour rappel, 3 postes de chefs d'équipes ont été supprimés depuis 2016.

Le président répond que les régies sont en constante évolution, et que la trajectoire 2025, imposée par la DCSID, sera atteinte en 2021 à Brest.

A Lorient, il ne reste qu'un peintre et un serrurier. L'objectif ouvertement affiché est de basculer sur des contrats multi techniques. Quand un personnel de Lorient fait remarquer que la qualité du travail présente des lacunes, voici la réponse du président : « c'est votre interprétation. Il faut que les surveillants de travaux fassent leur travail. »

A la demande d'approbation du plan de « réorganisation », la **CGT** décide de s'abstenir. La CFDT vote pour, l'UNSA ne peut pas voter car leur mandaté est hors connexion...



## CONCLUSION

Concernant la « réorganisation » de la régie, personne n'est dupe sur ce qui est en fait une énième restructuration, en vue de liquider purement et simplement la régie étatique.

Les mandatés n'ont jamais été consultés en amont sur les modalités, les plans d'aménagement, les avis des personnels. Pourtant, c'est bien le rôle du CHSCT de discuter de tels projets avant leur lancement. Aucun document de présentation n'était prévu pour les mandatés, c'est la **CGT** qui a réclamé d'avoir un document de synthèse de cette « réorganisation ».

Pour supprimer des postes d'ouvriers qui font un travail remarquable tous les jours, on va créer des postes de surveillants pour surveiller des prestations bas de gammes, car obtenues au moins disant des appels d'offres. Cherchez l'erreur. C'est vrai que ce sera une occasion de dépenser des EJ. Après tout, c'est le critère de jugement de valeur dans nos établissements n'est-ce pas ?

Le service rendu sera-t-il meilleur ? cela coutera-t-il moins cher au contribuable ? chacun jugera.

Concernant le règlement intérieur, on va nous présenter un projet finalisé pour faire quoi ? une relecture ? un semblant de discussion ?

On jugera une fois de plus sur la conception qu'à la direction du dialogue social.

La **CGT** appelle les salariés à ne pas être dupes du discours tenu et à se mobiliser pour lutter contre ces projets néfastes pour eux, pour l'emploi et les missions.



Vos mandatés au  
CHSCT de l'ESID

Yannick PAGE

Christophe LANNUZEL

Contact syndicat :

Téléphone : 27070 - 26635

syndicat-cgt-brest.representant.fct@intradef.gouv.fr



CGT Arsenal de Brest

